

ALZON



30770

## COMMUNE D'ALZON

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE :

*Transformation de l'ex RD 158 C, chemin communal en chemin privé de la commune*

**Quartier La Vignette à ALZON**

En vue de sa cession aux propriétaires riverains

Par arrêté 2021-50 du 4 novembre 2024, le Maire d'Alzon déclare ouverte l'enquête publique décrite ci-dessous :

*« Les membres du Conseil Municipal, par délibération du 21 octobre 2024, ont acté pour le lancement d'une enquête publique visant à **transformer l'ex RD 158 C, un « Chemin communal » en chemin privé de la commune** en vue de sa cession aux propriétaires riverains, et que la totalité des frais afférents à cette transaction seraient à la charge des demandeur (géomètre, notaire, etc...). Ce chemin propriété du département du Gard a été cédé à la commune d'Alzon pour réaliser cette opération. Par délibération du 21 octobre 2024, le conseil municipal désigne un commissaire enquêteur. »*

A cet effet, M. Laurent **PONS**, Maire de Vissec, demeurant à Vissec, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par les membres du Conseil Municipal d'Alzon.

L'enquête publique se déroulera en Mairie d'Alzon, siège de l'enquête, **du lundi 18 novembre 2024 au lundi 2 décembre 2024, soit 15 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés à la Mairie pendant 15 jours consécutifs. Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquête et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alzon.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur, pendant la durée des enquêtes à la Mairie d'Alzon, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, recevra le public à la Mairie d'Alzon :

- **Le lundi 18 novembre 2024, de 9 heures à 12 heures.**

Trente jours après l'expiration du délai de l'enquête (soit le 2 janvier 2024 au plus tard) le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivés, lesquels pourront être consultés par le public en Mairie.

# Annexe 1 : Délibération

2024 - 046

Envoyé en préfecture le 25/10/2024  
Reçu en préfecture le 25/10/2024  
Publié le  
ID : 030-213000094-20241021-24\_46\_ENQPUBVIG-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

### SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

D  
E  
L  
I  
B  
E  
R  
A  
T  
I  
O  
N

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11

**Date de convocation :**

17 octobre 2024

**Date d'affichage :**

17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 21 octobre, à 18 heures 0 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Elodie BRUN, Marie-Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

**Excusées :** Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Sabine GRZYB procuration à Yannick BOURRIE.

**Secrétaire de séance :** Elodie BRUN

**OBJET : CHOIX COMMISSAIRE ENQUETEUR - ENQUETE PUBLIQUE POUR PASSAGE CHEMIN COMMUNAL EX RD 158C EN CHEMIN PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SA CESSION**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Gard en date du 4 mars 2021, a autorisé la cession dans le domaine public communal de l'ancien tracé de la route départementale n° 158C à la Vignette.

Des demandes d'achat de riverains ont été reçues en mairie mais pour être accordées nécessitent que la parcelle passe de chemin communal (domaine public) à chemin privé de la commune (domaine privé). Ce changement nécessite une enquête publique. Il convient de nommer un commissaire enquêteur. M. Laurent PONS est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, **à l'unanimité :**

- le choix du commissaire enquêteur pour permettre le passage de cette parcelle classée en chemin communal en chemin privé de la commune.

Puis à l'issue de cette enquête publique :

- de répondre favorablement à ces demandes,
- que la totalité des frais afférents à ces transactions resteront à la charge des demandeurs (géomètre, notaire, etc...).

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Maire, Roger LAURENS

Fait à Alzon, le 21 octobre 2024



Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_

Envoi au contrôle de légalité le :

## Annexe 2 : courrier du département cédant à la commune d'Alzon



Nîmes, le 18 mars 2021

**Le Président**  
**Direction Générale**  
**Adjointe Mobilité et**  
**Logistique**

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Place de la Mairie  
30770 ALZON

**Direction de la mobilité et**  
**des routes**

**Service Ingénierie Foncière et**  
**Procédure**

Affaire suivie par E. Péraud  
04.66.79.54.38  
erick.peraud@gard.fr

Références  
DMRS/FPNEP/2021

**Objet** : Cession dans le domaine public communal de l'ancien tracé de la RD 158C

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil municipal de votre commune a approuvé la cession dans le domaine public communal de l'ancien tracé de la route départementale n° 158C.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la délibération du Conseil Départemental du Gard en date du 4 mars 2021, qui a autorisé cette cession.

En conséquence, le déclassement de cette voie sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Chef du Service Ingénierie Foncière  
et Procédure

Jean-Luc TAILLEUX

Département du Gard - Hôtel du Département 3, rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9 www.gard.fr

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD**  
**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

*Séance du Jeudi 4 Mars 2021*

-----oOo-----

DELIBERATION N° 77  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE  
DIRECTION MOBILITE ET ROUTES

**Extrait de la réunion du 4 Mars 2021**

**ETAIENT PRESENTS**

MM. BANINO, BASTID, Mme BERGERI, M. BLANC, Mme BORIES, M. BOUAD, Mme BRESCHIT, M. BURGOA, Mmes CHAULET, CORBIERE, COUVREUR, DE GIRARDI, M. DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, M. FUSTER, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIBILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MURRE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, MM. RIBOT, ROSSO, Mme SARTRE, MM. SERRE, SUAU, TIBERINO, VALADIER, VALETTE, VALY.

**PROCURATION(S)**

Madame BARBUSSE pour Monsieur BURGOA, Madame BLANC pour Madame NOGUIER, Monsieur GAILLARD pour Madame LAURENT-PERRIGOT, Madame NICOLLE pour Monsieur PISSAS.

**COMMUNE DE ALZON - CESSION DE L'ANCIEN TRACE DE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE 158C POUR L'INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC  
ROUTIER COMMUNAL**

Considérant que le Département doit autoriser cette cession,

**A L'UNANIMITE,**

Monsieur GAILLARD est présent lors de l'examen de ce dossier.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Est autorisée la cession de l'ancien tracé de la Route départementale 158C, dite « ancienne route », entre le PR 0+0048 et le PR0+0855, sur une longueur de 450 mètres linéaires (dépendances et ouvrages compris, soit 1 500 m<sup>2</sup>), à la *Commune d'Alzon*.

Est précisé que cette cession se fera à titre gratuit [conformément à la délibération n° 21 -susvisée- de la Commission permanente du 26 octobre 2000 liée à l'aménagement de la voirie].

**ARTICLE 2 :**

Est indiqué que les 1 500 m<sup>2</sup> de terrains départementaux concernés, actuellement intégrés au domaine public départemental, seront transférés dans le domaine public communal et constitueront de nouvelles voies communales.

*Les 1 500 m<sup>2</sup> de terrain de la RD 158C sont inscrits à l'inventaire du Département du Gard sous l'immobilisation n° 59528 – code indigo R1965COR2 et représentent une valeur de 22 500,00 € (soit 15,00 €/m<sup>2</sup>).*

*Cette cession donnera lieu à des écritures d'ordre budgétaires.*

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette – 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur,

Sylvain DEVIDAS

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur,

Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :
- L'affichage le : **10 MARS 2021**
- La transmission au représentant de l'Etat le :

**08 MARS 2021**

## Annexe 3 : plan cadastral

